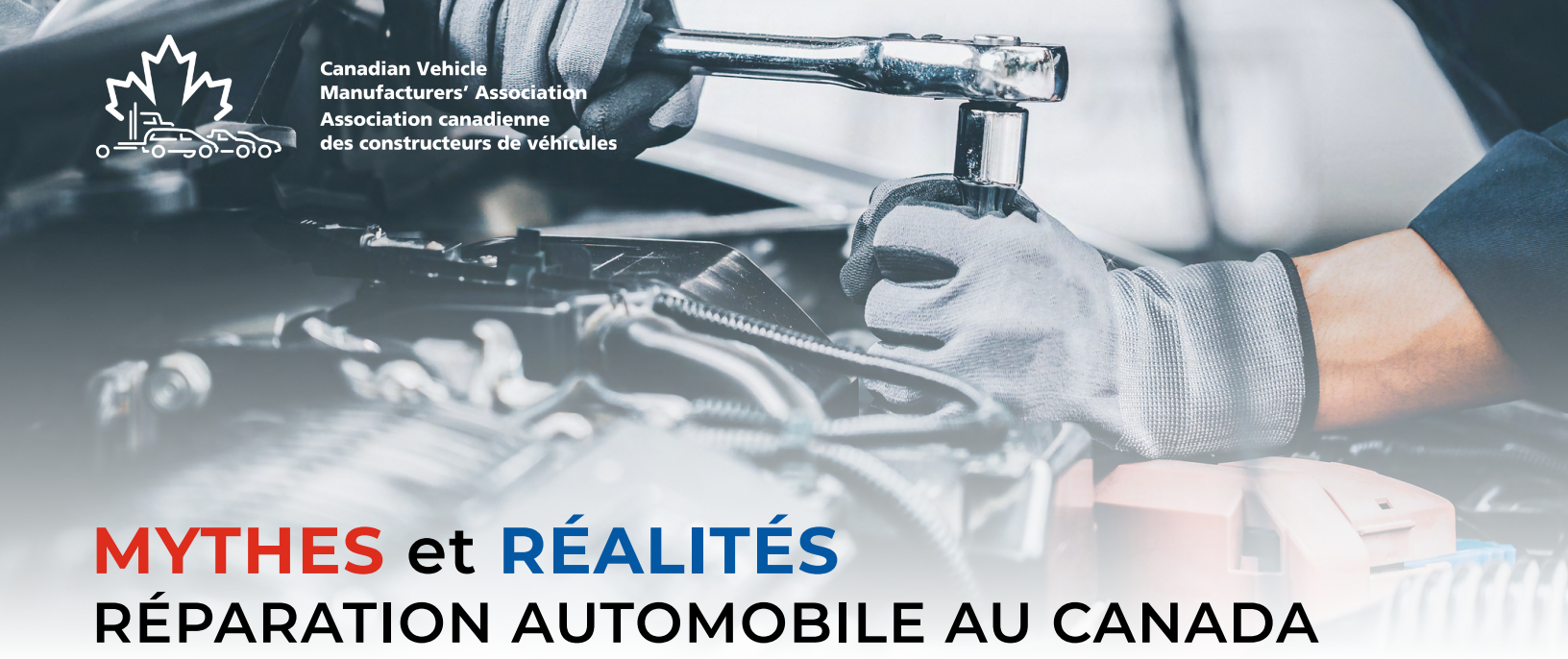

Canadian Vehicle Manufacturers' Association
Association canadienne des constructeurs de véhicules

MYTHES et RÉALITÉS
RÉPARATION AUTOMOBILE AU CANADA

Mythe : **Les réparateurs automobiles indépendants n'ont pas accès aux données nécessaires à l'entretien des véhicules.**

Réalité : Les informations relatives au diagnostic et à la réparation, les mises à jour des logiciels des véhicules et les outils, pour tous les types de véhicules, y compris les véhicules à essence, électriques et diesel, sont accessibles à tout fournisseur de services au Canada.

L'accès à ces informations est garanti par la Norme canadienne visant les renseignements sur l'entretien des véhicules automobiles (CASIS), un accord signé en 2010 entre le marché secondaire de l'automobile et les constructeurs automobiles. L'accord donne au marché secondaire de l'automobile un accès aux informations sur les réparations et l'entretien équivalent à celui des concessionnaires indépendants agréés.

Mythe : **Les garages indépendants ont besoin d'accéder à davantage de données que celles garanties par la CASIS.**

Réalité : **La CASIS** offre l'accès à toutes les informations nécessaires à l'entretien de tous les types de véhicules, y compris les informations techniques sur les réparations afin de préserver l'intégrité et la sécurité des systèmes des véhicules, ainsi que toutes les informations relatives à la conformité réglementaire.

Les nouvelles propositions du secteur secondaire vont au-delà des informations nécessaires aux réparations et risquent d'élargir l'accès aux systèmes logiciels de base des véhicules et d'en permettre l'altération. Ces propositions risquent d'avoir une série de conséquences inattendues, comme d'augmenter le risque de vol de véhicules, de compromettre la sécurité des véhicules et de créer des problèmes liés à la cybersécurité et à l'environnement.

Mythe : **Les consommateurs canadiens ne peuvent pas choisir l'endroit où ils font réparer leur véhicule.**

Réalité : Les consommateurs peuvent faire réparer leur véhicule là où ils le souhaitent, partout au Canada. L'accord CASIS garantit que les réparateurs indépendants et les concessionnaires agréés disposent d'un accès équivalent aux informations de diagnostic et de réparation pour réparer les véhicules en toute sécurité. Le Canada compte plus de 24 000 entreprises d'entretien automobile[1] et plus de 3 400 concessionnaires de véhicules légers neufs[2].

Mythe : **Les véhicules électriques (VE) nécessitent un accès aux données contrôlées par les constructeurs automobiles et limitent les endroits où les Canadiens peuvent entretenir leur véhicule.**

Réalité : Les informations relatives au diagnostic et à la réparation des VE sont garanties dans le cadre de la CASIS. Les constructeurs automobiles mettent à la disposition des réparateurs indépendants les outils et les informations nécessaires au diagnostic et à la réparation de tout véhicule, qu'il soit équipé d'un moteur à combustion interne ou d'un moteur électrique.

Mythe : **Le manque de concurrence dans le secteur de la réparation automobile a des conséquences négatives pour les consommateurs.**

Réalité : Les centres de réparation indépendants sont responsables de la grande majorité des réparations de véhicules au Canada. Lorsque les véhicules arrivent au terme de leur période de garantie, les ateliers de réparation indépendants effectuent 70 % des réparations. Cela est possible parce que les constructeurs automobiles fournissent les informations et les outils nécessaires au diagnostic et à la réparation des véhicules dans le cadre de l'accord CASIS.

Le secteur de la réparation automobile est très concurrentiel au Canada, offrant aux Canadiens de nombreuses options pour faire réparer leur véhicule. Un récent rapport de DesRosiers Automotive Consultants Inc.[3] sur le marché secondaire de l'automobile indique que « le marché secondaire a connu un succès important en 2023 et que la croissance devrait se poursuivre en 2024 ».

---

[1] Association des industries de l'automobile du Canada.
[2] Corporation des associations de détaillants d'automobiles.
[3] « Aftermarket Update », DesRosiers Automotive Consultants, février 2024.